



## Achat d un bien + reconnaissance

Par **Romana marjolaine**, le **20/09/2017** à **15:04**

Bonjour, voici ma situation : je suis Avec mon compagnon depuis 4ans et nous sommes ni pacsé ni marier et nous venons d avoir un enfant . mon concubin acheté un bien immobilier Avec un un crédit à son nom seul car je n ais pas le droit de faire de crédit mais je vais payer la somme du crédit Avec lui donc par conséquence je voulais savoir ce que je peut faire juridiquement pour avoir la moitié de la maison car on c est pas la vie qui nous réserve donc si on ce sépare ou si il lui arrive quoique ce soit . Faut il un pacte civil ? Un pacte notarié ? Ou un testament ? Je ne sais pas quoi faire ?

Par **youris**, le **20/09/2017** à **15:23**

Bonjour,  
Même si vous participez au financement du bien, cela ne vous en rend pas propriétaire.  
La seule solution c'est que votre concubin vous fasse une reconnaissance de dette.  
Par principe, il est toujours risqué de financer un bien dont vous n'êtes pas propriétaire.  
Salutations

Par **Visiteur**, le **20/09/2017** à **16:40**

Bonjour,  
avec la reconnaissance de dette, vous serez protégée financièrement, mais cela ne vous donne malgré tout aucun droit sur ce bien immobilier. Si il veut vendre, vous n'aurez rien à dire.